

Ce sera Sherbrooke ou Moncton

La Guadeloupe retire sa candidature pour l'obtention des Jeux de la Francophonie

JONATHAN CUSTEAU

jonathan.custeau@latribune.qc.ca

candidatures de Sherbrooke et de Moncton-Dieppe.

Le président du conseil régional de Guadeloupe, Ary Chalus, aurait envoyé un message au premier ministre pour lui demander le retrait de la candidature, selon un communiqué envoyé par le ministère des Sports que cite France Info.

« Considérant qu'il ne peut y avoir de candidature sans le soutien du territoire qui l'accueille,

l'État prend acte de la position de la nouvelle majorité régionale et retirera la candidature de la France à cet événement », rapporte la source française.

Le maire de Sherbrooke, Bernard Sévigny, se dit surpris de ce désistement, mais mentionne que la Ville de Sherbrooke ne modifiera pas sa stratégie pour autant. « Pour nous, ça ne change pas grand-chose. Nous avons un *pitch* à faire le 1er mars à Abidjan et c'est ce que nous sommes en train de préparer. Nous ne le faisons pas contre la Guadeloupe ou contre Moncton. Nous voulons faire la meilleure présentation pour Sherbrooke et la stratégie ne changera pas. »

Les chances de Sherbrooke,

mathématiquement, passent quand même de 33 % à 50 %. « C'est vrai, mais aussitôt que nous sommes deux en lice, nous n'avons pas le choix d'avoir le meilleur dossier. Nous ne sommes pas plus confiants, parce que si nous ne sommes pas bons, nous n'aurons pas les jeux. Il ne faut surtout pas penser que ce sera plus facile. Il faut convaincre le comité de sélection. »

Rappelons que Sherbrooke avait décidé de présenter sa candidature après le désistement de la Belgique. La France devient donc au moins le deuxième État à se retirer. Doit-on y voir des considérations financières qui pourraient inquiéter les citoyens des villes

toujours finalistes? « Les Jeux de la francophonie sont comme toute assez modestes en comparaison avec les Jeux du Commonwealth et les Jeux olympiques. Je ne sais pas sur quel facteur repose le retrait de La Guadeloupe, mais il faut aussi voir la nature de la candidature. Nous, nous y allons parce que nous avons déjà les infrastructures, entre autres à cause des Jeux du Canada. »

M. Sévigny continue de croire aux chances de Sherbrooke. « Peu importe ce qui s'est passé aujourd'hui (mercredi), j'ai bon espoir que nous avons toutes les qualités pour présenter cet événement d'envergure internationale. »

INDEMNISATIONS AUX PROCHES DES VICTIMES

Des sommes reçues sans joie à Lac-Mégantic

RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Les familles des 47 personnes décédées en lien avec la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic ont commencé à recevoir l'argent provenant du Fonds d'indemnisation des victimes du 6 juillet 2013.

Le Fonds d'indemnisation des victimes de Lac-Mégantic atteint quelque 460 millions \$ canadiens. Le plan d'arrangement avec les créanciers prévoit que 24,1 pour cent de ce fonds, soit environ 111 millions \$, sera distribué aux réclamations dans les cas de décès. Le fiduciaire américain qui avait en sa possession cette somme l'a libéré aux firmes d'avocats afin qu'elle soit répartie au bénéfice des familles de victimes décédées.

L'avocat d'une quarantaine de ces familles Me Hans Mercier confirme que les virements bancaires vont être effectués jeudi et vendredi, alors que les chèques vont être remis en personne à ceux qui le souhaitent.

« Nous sommes en plein dans le processus de distribution. Je suis en contact avec la quarantaine de familles que je représente, soit entre trois et quinze personnes par famille selon les cas. Pour certains, c'est un soulagement de recevoir ces sommes d'argent parce qu'ils n'avaient pas repris le travail depuis les événements de 2013. Il y a aussi



Les familles des 47 personnes décédées en lien avec la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic ont commencé à recevoir l'argent provenant du Fonds d'indemnisation des victimes du 6 juillet 2013. Dans certains cas, le règlement soulève du mécontentement chez les proches. — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE

un dossier où il y a du mécontentement parce que l'indemnisation en cas de décès est inférieure à ce qui aurait été touché pour le choc post-traumatique. Nous étions opposés à cette répartition, mais ça n'a pas été retenu dans le plan d'arrangement avec les créanciers. Pour certaines grosses familles, la répartition peut aussi sembler injuste parce que le montant est distribué entre plusieurs personnes. Il était impossible d'en arriver à un scénario parfait »,

explique Me Hans Mercier.

Raymond Lafontaine fait partie de cette catégorie qui accepte difficilement la répartition des indemnités en cas de décès. Son fils et deux belles-filles étaient attablés au Musi-Café lorsque le train fantôme a déraillé puis s'est enflammé.

« J'ai perdu ma vie, ma famille et vécu une séparation après le décès de mon fils, deux brus et un employé. Un train sans surveillance a fauché ma vie. Ne venez pas me

ridicule », déplore M. Lafontaine.

Ce dernier estime que les « vrais coupables » qu'il considère être les gouvernements canadien et américain, ne sont pas au banc des accusés à la suite des tragiques événements de 2013.

« On connaît les coupables, mais on passe à côté. Personne n'a été puni à la suite de cette affaire-là », estime Raymond Lafontaine.



Raymond Lafontaine, qui a perdu un fils, deux belles-filles et un employé dans la tragédie, a reçu 17 000 \$ du Fonds d'indemnisation des victimes du 6 juillet 2013. — PHOTO ARCHIVES LA TRIBUNE, RENÉ MARQUIS

Louise Couture a perdu sa fille Kathy Clusault dans la nuit du 6 juillet 2013. La jeune femme de 24 ans restait dans un logement au 2^e étage d'un immeuble situé juste en face du Musi-Café.

« Ce n'est pas une grande joie de recevoir cet argent, mais nous allons l'accepter. J'attends un courriel pour confirmer que l'argent est bel et bien distribué. C'est certain que ça va mettre fin à une certaine attente parce que je suivais constamment les développements des poursuites dans les journaux. La distribution du fonds d'indemnisation va mettre un point final à cet épisode afin que nous puissions passer à autre chose », indique Louise Couture.